



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Polu Pulitiche Patrimuniale

DÉCISION Concert FEDERAL UKRAINIAN ORCHESTRA

Le Maire de la Ville de Bastia,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-JUIL-01-35 en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de mise à disposition de la cathédrale Sainte Marie par l'association Filarmonica, afin d'y organiser un concert du groupe FEDERAL UKRAINIAN ORCHESTRA, le 22 septembre pour les répétitions et le 24 septembre 2023 pour le concert de 16h00 à 21h30.

DÉCIDE

Article 1 : De mettre à la disposition de l'association Filarmonica, représentée par Monsieur Girolami, la cathédrale Sainte Marie ci-dessus désignée dans le cadre d'une convention, pour la tenue d'un concert du groupe FEDERAL UKRAINIAN ORCHESTRA.

Article 2 : Cette mise à disposition sera effective le 22 septembre pour les répétitions et le 24 septembre 2023 pour le concert de 16h00 à 21h30, conformément aux modalités figurant dans la convention ci-jointe.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

Pierre Savelli